



ACCUEIL 57 IMMOBILIER

HONORAIRES MAXIMUM DE TRANSACTION	
Locaux à usage d'habitation ou de terrains	
Prix de vente	Honoraires vendeur TTC
0 à 40 000 €	4000 € TTC
De 40 001 € à 65 000 €	10 %
De 65 0001 € à 95 000 €	9 %
De 95 001 € à 125 000 €	8 %
De 125 001 € à 155 000 €	7 %
De 155 001 € à 185 000 €	6,5 %
De 185 001 € à 285 000 €	6 %
De 285 001 € à 385 000 €	5,5 %
De 385 001 € à 485 000 €	5 %
De 485 001 € à 685 000 €	4,5 %
685 001 € et plus	4 %
Locaux professionnels et commerciaux	
12 % TTC du prix de vente	
Estimation avec étude comparative de marché	
200 €	

Taux de TVA en vigueur 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.
Honoraires au 01/01/2025

HONORAIRES MAXIMUM DE LOCATION ET GESTION LOCATIVE

Honoraires de location (selon loi ALUR et décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

PRESTATIONS	Surface inf. ou égale à 30 m ²	Surface entre 31 m ² et 60 m ²	Surface entre 61 m ² et 130 m ²	Surface à partir de 130 m ²	Partenariat AFEDIM toutes surfaces
Entremise et négociation (charge bailleur)	100 € TTC	100 € TTC	100 € TTC	100 € TTC	/
Visite, constitution de dossier et rédaction de bail (charge bailleur et preneur)	8 € TTC / m ²	7 € TTC / m ²	6 € TTC / m ²	5 € TTC / m ²	8 € TTC
Etat des lieux d'entrée (charge bailleur et preneur)	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²	3 € TTC / m ²	3 € TTC

Honoraires de location locaux professionnels et commerciaux

2 mois de loyer hors charges locataire + 2 mois de loyers hors charges propriétaire

Honoraires de location baux droit commun (charge bailleur et preneur)

13 € TTC / m² (en fonction de la surface du logement) par partie

Honoraires prestations diverses (charge bailleur)

Rédaction d'un bail d'habitation en nu ou meublé	200 € TTC
Etat des lieux (en fonction de la surface du logement)	3 € TTC / m ² (prix plancher de 100 € TTC par état des lieux réalisé) + forfait de 50 € TTC en cas de meublé

Honoraires de gestion locative maximum (hors assurance loyers impayés) (charge bailleur)

Lots d'habitation, professionnels et commerciaux	7,00 % HT soit 8,40 % TTC sur les sommes encaissées
Lots parking, garage	8,75 % HT soit 10,50 % TTC sur les sommes encaissées
Si immeuble de plus de 10 lots principaux	Devis possible en fonction des prestations réalisées

Honoraires complémentaires gestion locative (charge bailleur)

Assurance loyers impayés (+ protection juridique, dégradations et inoccupation temporaire)	Prime 2,50 % TTC sur les montants quittancés + 0,30 % TTC pour la gestion du contrat
Aide à la déclaration des revenus fonciers	50 € TTC par lot principal / 34 € TTC si lot en microfoncier
Gestion des charges de copropriété	Inclus dans les honoraires de gestion
Frais restitution de dossier	50 € TTC
Honoraires de suivi de travaux (hors gestion courante – honoraires calculés sur le montant de la facture TTC)	Jusqu'à 500 € TTC : inclus Au-delà de 500 € TTC : 4 % HT
Vacation horaire relative à : assemblée générale des copropriétaires, suivi de dossier sinistre, suivi de dossier contentieux (hors assurance loyers impayés), représentation du propriétaire (commission conciliation, tribunal etc.)	Heures ouvrables (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h) : 90 € TTC/heure Heures non ouvrables (du lundi au vendredi de 12h à 14h et de 18h à 20h) : 110 € TTC/heure Après 20h00 : majoration horaire de 50% des vacations en heure non ouvrable

Estimation valeur locative

200 € TTC (montant déduit des honoraires de location en cas de mandat de gestion ou de location signé)

Honoraires au 01/01/2025, tarifs révisables annuellement au 1^{er} janvier - Taux de TVA en vigueur 20% sous réserve de modifications des dispositions fiscales ultérieures.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.